

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Berne, le 22 septembre 2017

L'augmentation du prix indicatif A fait bouger les choses dans le bon sens

L'Interprofession du lait a choisi d'augmenter le prix indicatif A de 3 centimes, pour atteindre 68 centimes franco quai de chargement à partir du 1^{er} octobre 2017. La Fédération des Producteurs Suisses de Lait FPSL a regardé de près les effets de cette augmentation sur les prix versés à la production, annoncés le 20 septembre 2017. Il s'avère que de nombreux acheteurs de lait relèveront le prix A de 3 centimes. Par contre, le prix indicatif A de 64-65 centimes départ ferme n'est que rarement atteint. C'est pourquoi la FPSL gardera l'évolution des prix du lait dans son collimateur.

Direction

Weststrasse 10
Case postale
CH-3000 Berne 6

Conformément au nouveau contrat type d'achat de lait, les prix effectivement payés doivent être communiqués aux producteurs au plus tard le 20 du mois en cours. La FPSL s'est donc renseignée auprès des acheteurs de premier échelon.

Augmentation de 3 centimes effective ou annoncée

La FPSL constate que l'élévation du prix indicatif A produit ses effets. De nombreux acheteurs de lait déclarent vouloir augmenter le prix A de 3 centimes. Quelques OP se trouvent encore en phase de négociation, mais indiquent qu'une hausse est prévue. Le prix indicatif A de l'IP Lait, soit 68 centimes franco quai, représente 64-65 centimes départ ferme. Quand bien même les prix effectivement payés se situent souvent en deçà, la situation sur le marché du lait de centrale s'est légèrement améliorée.

Le calcul du prix B conduit à une baisse paradoxale de ce dernier

Le prix indicatif B est déterminé d'une part sur la base de la valeur de la matière première d'un kilo de lait transformé en poudre de lait écrémé pour exportation, et, d'autre part, sur le prix du beurre sur le marché intérieur. Comme les prix de la poudre de lait écrémé continuent d'être bas sur le marché international et que les prix du beurre sont fixes dans les calculs du prix B, il en résulte une situation paradoxale qui a vu le prix B baisser de 0,9 centime par rapport au mois de septembre pour atteindre 46,7 centimes en octobre, malgré une augmentation des prix au niveau international. C'est pourquoi la FPSL exige deux choses depuis longtemps: premièrement, que les prix du beurre dans le commerce de détail et l'industrie soient clairement relevés et pas seulement adaptés à l'augmentation du prix du lait A. Deuxièmement, que les bases de calcul du prix indicatif B officiel soient revues. Dans l'UE, le prix des blocs de beurre (25 kg) atteint actuellement 7 euros par kilo (c.-à-d. $7 \times 1,16 = 8,12$ CHF/kg).

Renseignements:

Heinz Minder, Économie & affaires internationales 079 267 05 22
Reto Burkhardt, responsable de la communication de la FPSL 079 285 51 01

2'463 signes (espaces comprises)

www.swissmilk.ch

Téléphone 031 359 51 11
Télécopie 031 359 58 51
psl@swissmilk.ch
www.swissmilk.ch

swissmilk

Graphique: tableau des augmentations de prix en fonction du prix A, à partir du 1^{er} octobre 2017

Acheteurs de lait qui paient 3 centimes supplémentaires (ou plus) pour le lait A
Aaremilch; Biedermann; Cremo; Emmi; FTPL (juillet 2017); Lanz (3, net 2 ct.); LRG; Milco; mooh ; Prolait; ZMP; Züger
Acheteurs de lait qui augmenteront le prix A, mais se trouvent actuellement en phase de négociation. Montant ou date de l'augmentation inconnus à ce jour.
Arnold; Fuchs-Imlig; Hochdorf;; Schwyzer Milchhus; Strähl Käse
Acheteurs de lait n'ayant pas fourni d'informations
ELSA; Thur Milch

